

LES ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

PROPOSÉES
PAR LA COMMUNE
D'ERMONT



Pour toutes les activités organisées par la commune et suivies par les enfants de 3 à 11 ans, la commune a mis en place un Projet éducatif de territoire (PEDT) construit autour de 4 objectifs prioritaires.

- favoriser l'accès de tous à la culture, au sport, aux technologies, au développement durable, à divers savoirs,
- assurer une continuité éducative entre les différents temps de l'enfant,
- respecter le rythme de vie de l'enfant,
- donner les moyens à l'enfant de construire son parcours éducatif.

• SUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE •

L'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE

Il s'agit d'une prise en charge de l'enfant avant l'heure de l'école. Votre enfant se verra proposer diverses activités : lecture, jeux calmes de construction, dessins, dinette, etc....

Horaires : de 7 h 15 à 8 h 30, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pour qui ? Pour les enfants de maternelle et d'élémentaire.

Où ? Sur chaque accueil de loisirs.

Qui s'occupe des enfants ? Les animateurs de l'accueil de loisirs.



LA PAUSE MÉRIDienne

Les enfants demi-pensionnaires sont accueillis tous les jours par le personnel de restauration et sont accompagnés au cours de leur repas par des ATSEM et des animateurs. Ceux-ci ont pour mission de mettre en place une véritable pause, d'aider les enfants à goûter aux différents plats, d'agir pour prévenir le gaspillage alimentaire, de proposer quelques ateliers calmes et ludiques construits sur 6 séances pour les enfants volontaires.

Horaires : de 11 h 20 à 13 h 20, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pour qui ? Pour les enfants de maternelle et d'élémentaire.

Où ? Sur chaque accueil de loisirs.

Qui s'occupe des enfants ? Les ATSEM et les animateurs pour les enfants de maternelle. Les animateurs pour les enfants d'élémentaire.

FLASH INFO !

La pause méridienne, c'est environ 295 000 enfants accueillis par an et 110 animateurs et Atsem pour les accompagner quotidiennement. Pour en savoir plus : une vidéo est à découvrir sur ermont.fr.

Cette activité est accessible sans réservation.

L'ACCUEIL POST SCOLAIRE

Réservé aux enfants scolarisés en maternelle ou en CP, ce temps permet aux enfants de jouer librement sous la surveillance d'un adulte et de participer à des activités préparées par les animateurs de l'accueil de loisirs.

Horaires : de 16 h 30 à 19 h 15 (départ des enfants à partir de 17 h 30 après le goûter)

Quand ? Le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Où ? Sur chaque accueil de loisirs.

Qui s'occupe des enfants ? Les animateurs de l'accueil de loisirs.

L'ÉTUDE DIRIGÉE

Destinée aux enfants à partir de la classe de CE1, l'étude dirigée, mise en place par la commune, permet à chaque enfant :

- d'être accueilli au sein d'un groupe restreint,
- d'être encadré par une équipe de professionnels,
- de bénéficier d'un lieu adapté et calme, propice au travail et à la concentration,
- de pouvoir réaliser l'intégralité des exercices donnés par son enseignant,
- de renforcer les savoirs vus en classe,
- d'acquérir davantage d'autonomie dans l'organisation de son travail.

Horaires : de 16 h 30 à 18 h, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pour qui ? Pour les enfants du CE1 au CM2.

Où ? Sur chaque école élémentaire.

Qui s'occupe des enfants ? Des enseignants et des intervenants extérieurs diplômés.

L'ACCUEIL DU SOIR

Tout est fait pour adoucir la dernière heure de la journée. Les enfants passent de l'étude dirigée à l'accueil du soir. De nombreux jeux de société, de construction et des livres sont mis à leur disposition sous la responsabilité d'animateurs.

Horaires : de 18 h à 19 h 15, le lundi, mardi, jeudi et vendredi

Pour qui ? Pour les enfants du CE1 au CM2.

Où ? Sur chaque accueil de loisirs.

Qui s'occupe des enfants ? Les animateurs de l'accueil de loisirs.

FLASH INFO !

L'étude dirigée, c'est 40 000 enfants accueillis par an. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site ermont.fr. Un livret à l'usage des parents est à télécharger et une vidéo est à visionner.



EN DEHORS DU TEMPS SCOLAIRE SUR LE TEMPS EXTRA-SCOLAIRE

L'ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS

Les animateurs construisent des projets d'animation sur plusieurs mercredis. Ils choisissent des thèmes et animent de nombreux ateliers afin de faire découvrir aux enfants des activités ludiques et les initier à de nouvelles connaissances et pratiques.

Horaires : de 7 h 15 à 19 h 15 le mercredi (accueil des enfants de 7 h 15 à 9 h et départ des enfants à partir de 16 h 30),

Pour qui ? Pour les enfants de maternelle et d'élémentaire.

Où ? Sur les accueils de loisirs Louis-Pasteur, Victor-Hugo, Eugène-Delacroix, Jean-Jaurès, Paul-Langevin (Les enfants de l'école Anatole-France et de Maurice-Ravel sont accueillis à Paul-Langevin et les enfants d'Alphonse-Daudet sont accueillis sur Louis-Pasteur).

Qui s'occupe des enfants ? Les animateurs de l'accueil de loisirs.

L'ACCUEIL DE LOISIRS DURANT LES VACANCES

Les activités manuelles, sportives et les grands jeux portent les couleurs d'un thème choisi par l'équipe d'animation. Véritable fil conducteur pour les enfants, ils découvrent des univers différents par le jeu et l'expérimentation. Il n'y a pas une journée semblable à une autre. Des activités sur place, des sorties, des spectacles rythment la journée.

Horaires : de 7 h 15 à 19 h 15 (accueil des enfants de 7 h 15 à 9 h et départ des enfants à partir de 16 h 30), du lundi au vendredi.

Pour qui ? Pour les enfants de maternelle et d'élémentaire.

Où ? Sur les accueils de loisirs Louis-Pasteur, Victor-Hugo, Eugène-Delacroix, Jean-Jaurès, Paul-Langevin (des regroupements de structures sont organisés).

Qui s'occupe des enfants ? Les animateurs de l'accueil de loisirs.

FLASH INFO !

- Être labellisé plan mercredi implique de :
- valoriser l'action éducative des accueils de loisirs auprès des enfants,
 - mettre en place un projet qui tienne compte de la continuité éducative entre les temps de l'enfant en famille, à l'école, dans les activités périscolaires.
 - mettre en place des activités plus riches, plus variées, comportant une plus-value éducative pour les enfants scolarisés de la maternelle au CM2.

LES SÉJOURS ÉTÉ

Ces séjours sont élaborés en tenant compte des projets d'animation portés par les différents accueils de loisirs. Les enfants sont accompagnés durant 5 jours par des animateurs ayant concocté un programme spécifique à la ferme ou en base de loisirs. C'est un dépaysement assuré pour des enfants qui sortent grandis d'une belle expédition en dehors de la famille et découvrent les veillées, la pratique de différentes activités sportives et la vie en collectivité.

Pour qui ? Pour les enfants de maternelle et d'élémentaire.

Où ? Les lieux sont choisis par les directeurs des accueils de loisirs et changent chaque année.

Qui s'occupe des enfants ? Les animateurs de l'accueil de loisirs.

Comment ? Sous conditions d'inscription et d'acceptation du dossier.

Attention, toutes ces activités nécessitent une réservation préalable via le portail famille.

COMMENT INSCRIRE MON ENFANT ?

- Sur le portail famille accessible à partir du site ermont.fr

- À la Direction de l'Action Éducative

Mairie bâtiment A

100 rue Louis-Savoie – 95120 Ermont

01 30 72 38 32 - education@ville-ermont.fr



Horaires d'ouverture

Lundi : 8 h 45 – 12 h et 13 h 30 – 17 h 45

Mardi : 8 h 45 – 12 h et 13 h 30 – 17 h 45

Mercredi : 8 h 45 – 12 h et 13 h 30 – 17 h 45

Judi : 8 h 45 – 12 h - fermé au public l'après-midi

Vendredi : 8 h 45 – 12 h et 13 h 30 – 16 h 45

Quand ? Avant le 15 du mois qui précède la période de l'accueil de votre enfant, sauf pour les mois de juillet et août (au plus tard le 15 juin).

FLASH INFO !

Les accueils de loisirs sont habilités par les préfetures. Ils organisent leurs activités selon la réglementation pour l'accueil collectif de mineurs qui arrête notamment les conditions d'accueil, les quotas d'encadrement, les règles de déplacements et les formations nécessaires.

• LE PORTAIL FAMILLE, QU'EST-CE QUE C'EST ? •

Il est accessible via le site Internet de la ville.

Il permet de :

- réserver ou modifier le planning des activités de vos enfants,
- payer vos factures en ligne et consulter votre historique de factures,
- modifier vos coordonnées téléphoniques,
- obtenir une simulation de votre quotient familial,
- communiquer des documents et échanger avec les services de l'Action Éducative, grâce à une messagerie intégrée,
- consulter les regroupements de structures lors des vacances scolaires,
- consulter les plannings d'activités des accueils de loisirs.

• QUE FAIRE SI MON ENFANT A DES PROBLEMES DE SANTÉ ? •

Le Projet d'accueil individualisé (PAI) s'adresse aux enfants souffrant de troubles de la santé, du comportement, d'allergies ou d'intolérances alimentaires ou toute autre maladie chronique.

Il permet la délégation des soins de la famille aux encadrants et ainsi d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles en organisant un suivi individuel. Sa mise en place relève de la seule responsabilité de la famille.

Le PAI est établi en collaboration étroite avec la famille, l'Éducation Nationale et la commune.

• QUI ENCADRE LES ACTIVITÉS ? •

Les équipes d'animation sont composées d'adultes, d'animateurs, de directeurs et de directeurs adjoints dans le cadre des accueils collectifs de mineurs.

Les directeurs et directeurs adjoints sont détenteurs de Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) ou d'un Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS). Ces formations permettent notamment de construire un projet pédagogique, de coordonner les actions portées par les membres de l'équipe chargée de l'animation, de la restauration et de l'entretien d'un centre de vacances et de mettre en place tous les moyens permettant le bon accueil de l'enfant.

Les animateurs sont détenteurs d'un Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA). De plus, certains possèdent des qualifications complémentaires comme le PSC1, attestant de connaissances pour donner les premiers secours, ou la qualification « surveillant de baignades ». D'autres formations, plus poussées, permettent l'obtention d'un Certificat d'aptitudes professionnelles.

Ces formations apprennent aux adultes la prise en charge et l'animation d'un groupe, à transmettre et faire respecter des règles de vie, à élaborer et animer des activités, à assurer la sécurité des enfants.

Enfin, du fait de la structure des diplômes et de l'obtention de ceux-ci par modules ou parties, plusieurs animateurs sont en formation et considérés comme stagiaires.

La commune a mis en place un plan de formation et inscrit régulièrement les animateurs pour développer les compétences de chacun.

Tous ces diplômes sont habilités par le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Nationale.

• ET APRÈS 11 ANS ? •

La Commune accueille les jeunes de 12 à 16 ans et particulièrement au sein de l'Espace Jeunesse. Ce bâtiment de plus de 600 m² regroupe un secteur loisirs pour adolescents, le service des sports, le Point information jeunesse pour faciliter l'accès à tous les droits (loisirs, logement, stages, échanges avec d'autres pays), le Centre d'information et d'orientation de l'Education Nationale pour l'accès à la formation, et la Mission Locale pour l'orientation professionnelle et l'insertion des jeunes adultes. Pour les plus jeunes, le service des sports organise des mini stages durant les vacances et des contrats découverte en semaine.

Espace Jeunesse : 37 bis rue Maurice-Berteaux, 01 34 44 10 30.

Les centres socio-culturels (CSC) et la maison de quartier (MDQ) accueillent les familles pour de nombreuses activités comme le café des parents, les espaces jeux et multimédia, l'accompagnement à la scolarité, les sorties et les séjours en famille...

CSC Les Chênes : 01 34 14 32 65

CSC François-Rude : 01 34 44 24 60

MDQ des Espérances : 01 34 15 75 07

La piscine municipale Marcellin Berthelot propose des cours de natation hebdomadaires et d'autres activités. 11 rue Berthelot – 01 34 15 98 73.

La commune subventionne et accompagne plus de 90 associations qui proposent tout type d'activités sportives et culturelles pour tous les âges. Pour plus d'information, contacter le Point information jeunesse au 01 34 44 27 30.

• OÙ SE SITUENT LES ACCUEILS DE LOISIRS ? •

ALSH EUGÈNE-DELACROIX
40 rue du Stand - 01 34 13 07 15

ALSH PAUL-LANGEVIN
4 rue Paul-Langevin
01 34 15 23 92

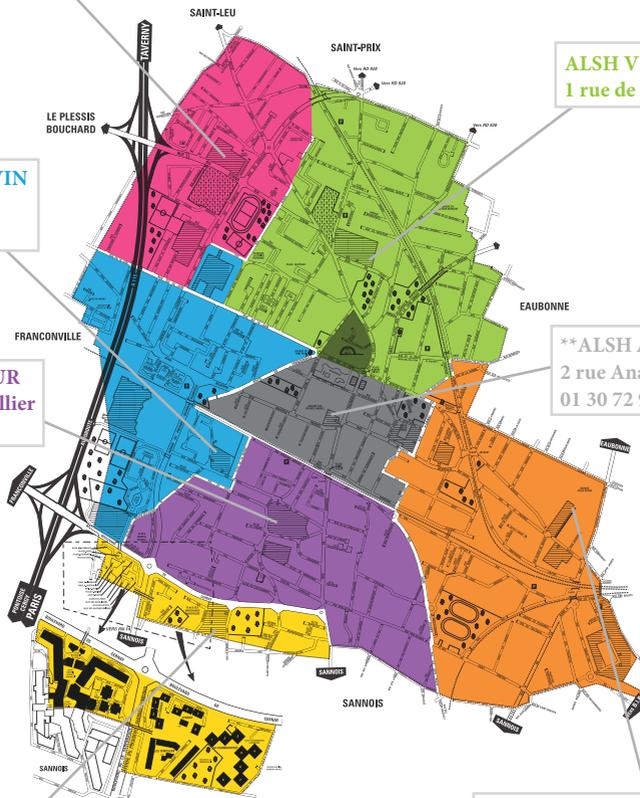
ALSH LOUIS-PASTEUR
1 rue du Général Lhéry
01 34 13 44 94

***ALSH ALPHONSE-DAUDET**
3 rue des Templiers
01 34 14 37 83

ALSH VICTOR-HUGO
1 rue de l'Est - 01 34 15 47 32

****ALSH ANATOLE-FRANCE**
2 rue Anatole-France
01 30 72 93 40

ALSH JEAN-JAURÈS
117 rue du Général de
Gaulle - 01 34 44 22 24



* : Accueils Préscolaire / Pause Méridienne / Postscolaire / Etude dirigée / Accueil du soir uniquement. Pendant les vacances scolaires et les mercredis, les enfants sont accueillis sur l'Accueil de loisirs Louis-Pasteur.

** : Accueils Préscolaire / Pause Méridienne / Postscolaire uniquement. Pendant les vacances scolaires et les mercredis, les enfants sont accueillis sur l'Accueil de loisirs Paul-Langevin.